

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 3 JUILLET 2018**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 3 juillet 2018, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2018-07-174

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2018-07-175

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018-

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

2018-07-176

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	56582	exploitation des eaux usées	2,074.15\$
- Lavery	1355561	service de première ligne	807.70\$
- Construction Claude Teterault	924	reconfiguration gazébo	3,434.82\$
- Lavery	1356614	dossiers divers	1,225.07\$
- Solution Burotic 360	6047	copies couleur et N&B	316.33\$
- Centre de Location St-Rémi	38251	nettoyage / vidange toilette en béton	91.98\$
- Lemieux, Marchand, Hamelin, Avocats	20161	dossiers cour municipale	344.93\$

- Ascenseurs Savaria Concord	83295	contrat maintenance ascenseur	895.00\$
- Municipalité St-Paul	18001	2 <sup>er</sup> vers. quote-part incendies	17,474.79\$
- Municipalité St-Paul	18002	2 <sup>er</sup> vers. quote-part 1 <sup>er</sup> intervenants	1,053.51\$
- Construction Claude Teterault	924	reconfiguration gazébo	3,434.82\$
TOTAL :			<b>27,718.28 \$</b>

2018-07-177

Acceptation des comptes à payer en juillet 2018 (document 1-A) –  
**CONSIDÉRANT** les comptes et factures élaborées au 3 juillet 2018 au montant de 56,557.15\$ le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l’unanimité du Conseil d’approuver les comptes et factures du mois de juin 2018 au montant de 56,557.15\$ à être payés en juillet 2018, le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu’en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2018-07-178

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 1,456.94\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Congrès A.D.M.Q.	repas et nuitées	1,445.02\$
- I.G.A.	biscuits pause-café	11.92\$

2018-07-179

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Serge Gibeau  
 Secrétaire-trésorier

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-07-180

Vente pour non-paiement de taxes : dossiers à soumettre à la MRC le Haut-Richelieu –

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe a informé les membres du Conseil qu’il n’y a aucun dossier de vente pour non-paiement de taxes;

**EN CONSEQUENCE** il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, d’informer la MRC le Haut-Richelieu que la

Municipalité de Saint-Valentin n'a aucun dossier à soumettre à la procédure pour non-paiement de taxes.

- 2018-07-181 Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu : partenariat –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le troisième versement de partenariat de 6,000.00\$, tel que prévu à la résolution 2016-07-173, à la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- 2018-07-182 Journées de la culture : inscription et programmation –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de tenir l'activité suivante dans le cadre des journées de la culture :
- Dimanche le 30 septembre à compter de 10:00 heures : Son et pâtisserie, spectacle guitare et voix.
- 2018-07-183 Emploi étudiant : rapport du comité de sélection  
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :
- D'accepter le rapport du comité de sélection;
  - D'engager William Girard pour une période de 8 semaines dans le cadre du programme d'emploi d'été pour étudiants.
- 2018-07-184 Renouvellement d'adhésion –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les adhésions suivantes pour l'année 2018 :
- Québec Municipal au coût de 160,96\$ taxes incluses;
  - Chambre de Commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu au coût de 164.41\$ taxes incluses;
  - Loisir et Sport Montérégie au coût de 81.29\$ plus les taxes applicables.
- 2017-07-185 Municipalité de Napierville : contribution au paiement des taxes municipales du Centre Sportif Louis-Cyr –  
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 445.23\$ à la Municipalité de Napierville pour la participation des activités organisées au Centre Régional Louis Cyr jusqu'en avril 2019.
- 2018-07-186 TétraTech : autorisation de paiement –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 1,148.59\$ à la firme Tetra Tech pour le dossier des travaux de réfection de la Montée Blais, du rang saint-Joseph et du Petit Rang.
- 2018-07-187 Demande de nouvel ordinateur pour usagers de la bibliothèque –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de l'OPEQ pour l'achat de 2 ordinateurs remis à neuf pour les utilisateurs de la bibliothèque pour un total de 264.00\$ transport inclus plus les taxes applicables.

2018-07-188

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien du cours d'eau Haut-des Terres concession sud de la 2<sup>ième</sup> Ligne –  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 479

Projet règlement numéro 479 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Haut-des-Terres concession Sud de la 2<sup>e</sup> Ligne.

---

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC des Jardins de Napierville a effectué des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Haut-des-Terres concession Sud de la 2<sup>e</sup> Ligne ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu a facturé la Municipalité pour lesdits travaux d'entretien et de nettoyage;

ATTENDU QUE les coûts doivent être défrayés par les propriétaires concernés des arpents égouttant;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné.

POUR CES CAUSES, il est proposé par, Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement numéro 479 et en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

**ARTICLE 2.**

Une taxe spéciale est appliquée aux propriétaires des arpents égouttant du cours d'eau sur une partie des lots 249, 250, 251, 252, P-253, P-254, 248, P-248. 247-1, P-247, 257, P-255 et 256 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 480.86\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu.

**ARTICLE 3.**

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont déterminés au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4.**

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont dus et payables en deux versements selon le calendrier suivant :

1<sup>er</sup> versement : 12 août 2018

2<sup>ième</sup> versement : 11 septembre 2018

## **ARTICLE 5. PAIEMENT DU SOLDE EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités prévus par le présent règlement s'applique cependant à la totalité du solde dû et s'ajoute au montant du versement échu.

## **ARTICLE 6.**

Le solde impayé porte intérêt au taux annuel de sept pour cent (7 %).

## **ARTICLE 7.**

Une pénalité est ajoutée au solde impayé au taux annuel de cinq pour cent (5%).

## **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

## **ANNEXE : TABLEAU DE REPARTITION DES COÛTS**

\_\_\_\_\_  
Pierre Chamberland,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier

2018-07-189

### Union des Producteurs Agricoles : demande d'appui à l'adaptation du Programme de crédit de taxes foncières agricoles –

CONSIDÉRANT que les entreprises agricoles de la Montérégie génèrent 15 300 emplois et des revenus de 3 G\$ qui contribuent à la vitalité économique des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en 2020 une ferme moyenne en grandes cultures devra consacrer 22 % de ses revenus nets au paiement de ses taxes foncières, alors que c'était 11 % en 2016 et 7 % en 2007;

CONSIDÉRANT que si rien ne change, les taxes foncières nettes des fermes pourraient doubler d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que cette progression est alarmante puisqu'aucun secteur économique ne pourrait assumer une telle hausse;

CONSIDÉRANT que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ne permet plus de soutenir adéquatement les entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que les sommes consacrées par les entreprises agricoles au paiement du dépassement des coûts du

Programme de crédit de taxes foncières agricoles sont des investissements en moins dans l'économie locale;

Le Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu demande à la Municipalité de Saint-Valentin d'appuyer l'industrie agricole dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin :

- d'adapter le Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour qu'il soutienne adéquatement les entreprises agricoles et leur permette de participer pleinement au dynamisme économique local et régional sans affecter les budgets transmis aux municipalités par le gouvernement.

2018-07-190

Les Entreprises G.P. : demande d'amendement à la CPTAQ pour utilisation d'un chemin donnant accès à l'espace destiné à la fabrication de terreau –

CONSIDERANT QUE par sa résolution 2017-10-254 la Municipalité de Saint-Valentin a recommandé à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'accorder à Les Entreprises G.P. (2011) inc l'autorisation de fabrication de terreau comme usage complémentaire à la sablière qu'elle opère sur une partie des lots 8, 9 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE Les Entreprises G.P. (2011) inc souhaite amender sa demande soumise à la Commission de Protection du Territoire Agricole pour la fabrication de terreau comme, dossier 417524 de ladite Commission, pour y inclure un chemin d'accès d'une superficie d'environ 0,09 ha le tout tel que montré au plan 1916-008A préparé le Groupe Conseil UDA INC;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin reconnaît la conformité de ce chemin existant.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'inclure à son dossier 414524 l'amendement visant à y inclure ledit chemin d'accès montré au plan 1916-008A préparé le Groupe Conseil UDA INC joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2018-07-191

Les Entreprises G.P. : demande d'autorisation à la CPTAQ pour le chemin donnant accès à la sablière –

CONSIDERANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole a autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 17,71 hectares correspondant à une partie des lots 8, 9, 10 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, dossier 411709;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation permettait l'exploitation du sablière-gravière;

CONSIDERANT QUE le chemin donnant accès à ladite sablière-gravière n'a pas fait l'objet d'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole;

CONSIDERANT QUE Les Entreprises G.P. (2011) inc demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole

l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture un chemin d'accès existant sur une partie des lots 7 et 9 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin tel que montré au plan 1916-0088 préparé par le Groupe Conseil UDA inc;

CONSIDERANT QUE ledit chemin existant d'accès est conforme à la réglementation;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des dispositions de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'accorder à Les Entreprises G.P. (2011 l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture le chemin existant sur une partie des lots 7 et 9 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour accéder à la sablière qu'elle opère conformément l'autorisation qui lui a été consentie par son dossier 411709.

2018-07-192

Fermeture des bureaux pour la période du 23 juillet au 27 juillet inclusivement –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du 23 juillet au 27 juillet 2018 inclusivement.

2018-07-193

Autorisation d'achat de fibre Fibrex (paillis) pour le parc –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de nouvelle fibre fibrex pour le parc d'amusement pour combler l'épaisseur recommandée suite à ça compaction depuis son installation à la fin de la période estivale.

2018-07-194

Autorisation d'achat de teinture pour la pergola et le gazebo –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de teinture pour la pergola et le gazebo afin de les garder en bon état.

2018-07-195

Talon Sébeq : décompte progressif Talon Sébeq : décompte progressif no 2 –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement du décompte progressif no 2 de la firme Talon Sebeq après acceptation de la firme d'ingénierie Tétra Tech et de présenter la facture lors d'une séance ultérieure.

2018-07-196

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- 1) Lettre de félicitation du Député Dave Turcotte pour le « Prix coup de cœur » remis au Festival de la Saint-Valentin lors de la soirée Galla de l'Excellence;
- 2) Carte de M. Roger Fortin : Félicitation pour travaux réalisés.

2018-07-197

Autorisation d'achat de rideaux –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les soumissions de la firme Ambiance Déco pour les endroits suivants :

- Salle du Conseil municipal : voilage 1,615.77\$ plus les taxes applicables;
- Salle Roger-Fortin : rideau noir 2,294.00\$ plus les taxes applicables.

2018-07-198

Les Beaux Dimanches : autorisation de dépenses –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les dépenses venir pour la journée Les Beaux Dimanches qui aura lieu le 26 août, pour le pique-nique qui précédera la prestation de l'artiste ainsi que pour l'inauguration du nouvel aménagement du parc le Jardin des cœurs passants et de présenter lesdites dépenses lors de la séance du 4 septembre prochain.

2018-07-199

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:33 heures.

Je, Pierre Chamberland, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier



